





Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

2026 - 2031







Femu per dumane

Service public de valorisation des déchets de Corse





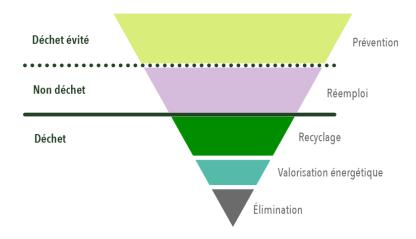
SOMMAIRE

1.	Ca	dre général3	
	1.1	Le contexte	3
	1.2	La prévention des déchets	3
	1.3	Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés	4
	1.4	Le cadre réglementaire	5
	1.5	L'élaboration du PLPDMA	
	1.5.1	Gouvernance et pilotage	
	1.5.2	Etapes de mise en œuvre	
2.	Dia	agnostic du territoire9	
	2.1	La collectivité	9
	2.2	Diagnostic socio-économique	10
	2.2.1	Population	10
	2.2.2	Structure d'âge, structure des ménages, part d'actifs	
	2.2.3	Habitat et logements	
	2.2.4	Tissu économique Tissu administratif et social	
	2.3 2.3.1	Diagnostic déchets	
	2.3.2	Production des Déchets Ménagers et assimilés	
	2.3.3	Actions en faveur de la prévention des déchets déjà engagées sur le territoire	
	2.4	Bilan du diagnostic du territoire, matrice Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces	18
3.	Stı	atégie et plan d'action du PLPDMA19	
	3.1	Stratégie et objectifs	19
	3.2	Axes et actions stratégiques	20
	3.3	La planification des actions de communication	21
	3.4	Moyens humains à mobiliser pour atteindre les objectifs	22
	3.5	Investissements nécessaires à l'atteinte des objectifs du PLPDMA	23
	3.6	Les fiches action	23

1. Cadre général

1.1 Le contexte

Depuis les années 2000, la **prévention des déchets** est au centre des attentions des instances européennes et françaises, comme le traduit la hiérarchie des modes de gestion des déchets de la directive 2008/98/CE, établissant un ordre de priorité applicable à la législation et aux politiques permettant de préserver nos ressources.



Conscient de son devoir d'exemplarité en tant qu'acteur public, la Communauté de Communes

de Calvi Balagne s'investit depuis plusieurs années dans des actions visant à limiter la production de déchets.

Cet engagement se concrétise aujourd'hui par la mise en œuvre de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), véritable document de planification territorial.

En tant que document réglementaire de planification, le **PLPDMA est permanent, modifiable ou révisable**. Pour assurer son efficacité continue, celui-ci fait l'objet d'un **bilan annuel**, permettant d'évaluer les progrès réalisés et d'identifier d'éventuels ajustements nécessaires. De plus, il est **réévalué au moins tous les six ans**, afin de s'assurer de sa pertinence et de son adéquation avec les objectifs de réduction des déchets et de promotion de l'économie circulaire.

L'année de référence pour le PLPDMA est 2024. Le PLPDMA de la Communauté de Communes de Calvi Balagne sera déployé en 2026 pour 6 ans.

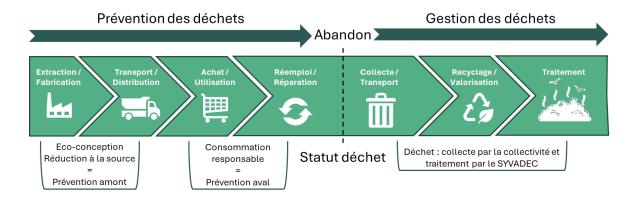
1.2 La prévention des déchets

La prévention des déchets est définie selon le code de l'environnement comme étant « toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, lorsque ces mesures concourent à la réduction d'au moins un des items suivants :

- la quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
- les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;
- la teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits.

Ainsi, la prévention de la production des déchets vise à **réduire les impacts environnementaux** liés aux étapes de production, transformation, transport et d'utilisation des matières et produits qui génèrent des déchets.

Il est possible de distinguer la prévention « amont » des déchets, obtenue par les mesures prises par les fabricants et les distributeurs avant qu'un produit ne soit mis sur le marché, et **la prévention « aval »**, cible du présent PLPDMA, portant sur les mesures prises par le consommateur final ou les collectivités territoriales pour réduire les déchets.



La prévention, c'est donc agir avant que le déchet ne soit produit, en modifiant nos modes de vie et de consommation.

1.3 Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

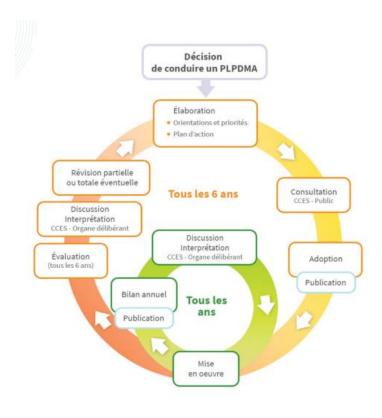
Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est un **document de planification territorial obligatoire** depuis le 1er janvier 2012. Il est règlementé par le décret n°015-662 du 10 juin 2015, qui en précise le contenu et les modalités d'élaboration.

Ce décret indique que les collectivités territoriales responsables de la collecte des déchets ménagers et assimilés doivent définir un programme local de prévention, **indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre**.

Le PLPDMA concerne l'ensemble des **Déchets Ménagers et Assimilés** (DMA) : c'est à-dire tous les déchets collectés dans le périmètre du service public.



Un PLPDMA constitue **une procédure d'amélioration continue** au service de la prévention des déchets qui est « permanent, modifiable et révisable » conformément au schéma ci-après :



Source : ADEME

1.4 Le cadre réglementaire

Au niveau national, plusieurs lois successives encadrent la prévention des déchets. :

- La prévention des déchets a été introduite dans la loi française dès 1975. Elle a connu un élan important à partir de février 2004 avec un premier **Plan national de prévention de la production de déchets.**
- Les lois Grenelle 1 et 2 de 2009 et 2010 rendent obligatoires pour chaque collectivité en charge des déchets l'instauration d'un plan de prévention des déchets.
- La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015 renforce certains objectifs pris par les lois Grenelle, en fixant un objectif national de réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés (DMA) par habitant. Ainsi, l'objectif de réduction ne porte plus seulement sur les ordures ménagères et assimilés (OMA) mais sur la totalité des déchets gérés sur le territoire du syndicat.
- Publiée en 2018, la **Feuille de Route pour l'Économie Circulaire** (FREC) décline de manière opérationnelle la transition à opérer pour passer du modèle économique actuel « fabriquer, consommer, jeter» à un modèle circulaire. La FREC fixe 50 mesures visant à repenser le cycle de vie des produits, de leur écoconception à la gestion des déchets, en passant par leur consommation en limitant les gaspillages.
- Ces mesures sont renforcées par la Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC), votée en février 2020, qui fait de la prévention et de la gestion des déchets un enjeu primordial. Cette loi entend ainsi accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Elle fixe un objectif national de réduction des DMA par habitant de 15% entre 2010 et 2030.
- En parallèle, le **Programme National de Prévention des Déchets** (PNPD) établit les orientations et les objectifs stratégiques au niveau national au sujet de la prévention.
- Au niveau local :
 - o le **Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets** (PTPGD), élaboré par la **Collectivité de Corse** vise à adapter les objectifs nationaux aux spécificités insulaires, en tenant compte des contraintes géographiques et démographiques particulières de l'île.

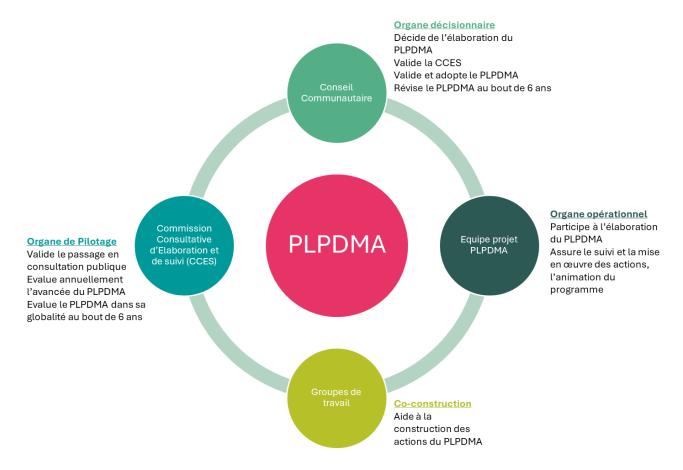
- O Le Programme Local de Prévention et de Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPVDMA), élaboré par le SYVADEC, déclinant les objectifs nationaux en 8 axes et 25 actions visant à réduire à la source la production de DMA de l'Île et à améliorer leur valorisation.
- L'ensemble se décline au niveau du territoire par la définition et la mise en œuvre du PLPDMA de la Communauté de Communes de Calvi Balagne

1.5 L'élaboration du PLPDMA

1.5.1 Gouvernance et pilotage

Conformément à la réglementation, la Communauté de Communes de Calvi Balagne a choisi en 2025 d'élaborer son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

Quatre instances ont été désignées pour assurer la gouvernance et le pilotage du PLPDMA.



→ Le Conseil Communautaire valide et adopte le présent PLPDMA et le révise au bout de 6 ans.

- → Une équipe projet en charge du PLPDMA a été constituée. Elle a suivi le projet d'élaboration du PLPDMA tout au long de sa construction et se charge maintenant du pilotage stratégique et de l'animation du PLPDMA.
- → Deux groupes de travail ont été réalisés lors de l'élaboration du PLPDMA :
 - 26/06/2025 : co-construction des futures actions en lien avec les axes stratégiques définis ;
 - o 16/07/2025 : définition des objectifs à atteindre et des indicateurs de suivi.
- → Une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi a été constituée. Elle a la charge de donner son avis sur la construction et le suivi du PLPDMA. Elle se compose des collèges suivants :



ÉLUS

Président de la Communauté de Communes Calvi-Balagne

Vice - Présidente en charge des déchets,

Présidente de de la Commission de valorisation des déchets

ÉQUIPE PROJET

Directrice Générale des Services

Directrice Générale Adjointe

Directeur des Services Techniques

Responsable du service du tri sélectif

Responsable du développement économique

Responsable du programme "établissements éco-responsables"

ACTEURS DU TERRITOIRE

Responsable de l'hôtel Saint-Erasme - Calvi

Apiculteur "Les chasseurs de miel" - Lumio

1.5.2 Etapes de mise en œuvre

Le présent PLPDMA se déroule selon les étapes suivantes :

Mai 2025

• Présentation de l'état des lieux du territoire



Juin / Juillet 2025

 Ateliers de co-construction des actions en groupe de travail



Octobre 2025

• Présentation des actions du PLPDMA à la CCES pour validation



Décembre 2025

•Adoption du PLPDMA par la collectivité



Novembre 2025

• Synthèse et prise en compte des avis reçus (nouvel avis de CCES si modification majeure)



Novembre 2025

• Consultation publique sur 21 iours



Janvier / Février 2026

 Publication du PLPDMA et transmission au préfet dans les deux mois suivant l'adoption



Mars chaque année

• Bilan de l'année N-1, mise à jour des indicateurs et présentation en CCES



Mars 2032

•Bilan des 6 ans et présentation en CCES

2. Diagnostic du territoire

2.1 La collectivité

La Communauté de Communes de Calvi-Balagne (CCCB) a été créée par arrêté préfectoral le 20 août 2002. Initialement composée de plusieurs communes, elle s'est élargie le 1^{er} janvier 2017 avec l'intégration de Conca et de Sari-Solenzara, précédemment membres de la communauté de communes de la Côte des Nacres.

Actuellement, la CCCB regroupe 14 communes et s'étend sur 561,7 km²: Algajola, Aregno, Avapessa, Calenzana, Calvi, Cateri, Galéria, Lavatoggio, Lumio, Manso, Moncale, Montegrosso, Sant'Antonino et Zilia.

La CCCB est classée en typologie d'habitat « Touristique » selon le SYVADEC.

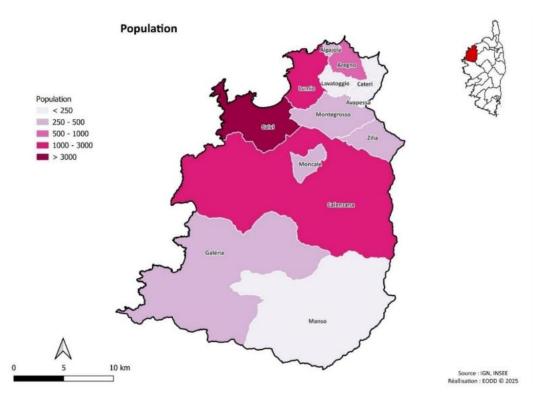


Illustration 1 : Répartition de la population au droit de la CCCB - Source : EODD

Les compétences de la CCCB sont les suivantes :

- Collecte et élimination des déchets des ménages et des déchets assimilés, la compétence traitement est transférée au SYVADEC
- Mise en place et la promotion du tri
- Facturation du service
- Aménagement du territoire
- Développement économique
- Gestion des aires d'accueils des gens du voyage
- Environnement et cadre de vie (dont GEMAPI)
- Gestions d'équipements sportifs et culturels structurants

Le SPGD est financé principalement par la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Une Redevance Spéciale (RS) est mise en place pour les professionnels.

2.2 Diagnostic socio-économique

2.2.1 Population

La population du territoire s'élève à **12 667 habitants** (source INSEE, année de recensement 2021, population en vigueur au 1^{er} janvier 2024). Le territoire représente 3,6 % de la population de la Corse (347 597 habitants) ; près de 66% de la population du territoire est concentrée sur deux communes, Calvi (45%) et Calenzana (20%)

Depuis 2010, la population du territoire est en constante évolution avec une augmentation de 12% entre 2010 et 2024.

La densité de population est de **22,6 habitants au km²** en dessous des données régionales et nationales (40 hab./km² en Corse et 106.5 hab./km² pour le territoire national). On note une faible densité de population ainsi qu'une grande disparité de la densité au sein des communes du territoire.

2.2.2 Structure d'âge, structure des ménages, part d'actifs

La répartition de la population par tranche d'âge sur le territoire, et en comparaison des données départementales et nationales, est la suivante :

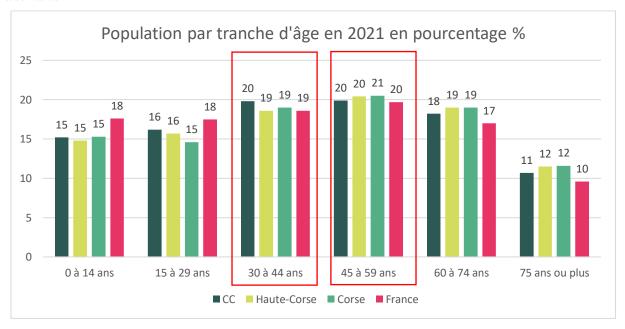


Illustration 2 : Répartition de la population par tranche d'âge et comparaisons – Source : INSEE

La politique de prévention doit s'adresser à l'ensemble de la population d'un territoire. Il convient cependant de noter que les personnes de 30-59 ans représentent plus de 50 % de cette population.

La Communauté de communes de Calvi Balagne affiche une moyenne de personnes par ménage assez similaire à la moyenne nationale (2,2), soit **2,1 personnes/foyer.**

Si 60% des ménages sont des familles, dont **34% avec des enfants**, 38 % des ménages sont des femmes ou des hommes seul(e)s.

Les habitants sont en majorité des actifs (76% de la population) ayant un emploi (85% des actifs).

2.2.3 Habitat et logements

Sur le territoire, l'INSEE recense 6 666 maisons et 7 397 appartements.





52% d'appartements

Sur le territoire, l'INSEE recense 5 631 résidences principales (40%) et 8 133 résidences secondaires (58%), le reste étant des logements vacants. Le taux de résidences secondaires est plus de 5,5 fois supérieure à la moyenne nationale (10%). Il est élevé pour environ la moitié des communes.

2.2.4 Tissu économique

Selon l'INSEE, le territoire compte 2031 établissements actifs en 2021.

Secteur d'activité	Nombre	%
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	728	35,8
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	335	16,5
Construction	290	14,3
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	187	9,2
Autres activités de services	172	8,5
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	131	6,5
Activités immobilières	114	5,6
Activités financières et d'assurance	46	2,3
Information et communication	28	1,4

Tableau 1 : Répartition des établissements actifs - Source : INSEE

En complément, la base SIRENE enregistre **282 établissements agricoles** sur le territoire de la Communauté de Communes de Calvi Balagne.

Le territoire a une vocation touristique, la capacité d'accueil y est élevée. Un peu plus de la moitié des communes dispose d'hébergements touristiques.

2.2.5 Tissu administratif et social

Le territoire dispose d'un tissu administratif et social développé.

Catégories	Territoire	Implication dans le cadre du PLPDMA	Source 2025
Mairies	14 mairies	Démonstrateurs pour la réduction des déchets	

Enseignement	Ecoles maternelles (3), primaires (7), élémentaires (4) et collège (1)	Ensemble des établissements intégrés au programme pédagogique du SYVADEC qui vise à sensibiliser les enfants à la prévention et gestion des déchets	SIRENE
Structure d'accompagnement pour adulte	Réseau de structure d'information, d'orientation et d'accompagnement des publics, notamment CCAS	Potentiels relais du territoire pour le prévention	FINESS
Santé et accueil des personnes âgées	2 centres hospitaliers et des services d'accueil et de santé	Cibles pour la réduction des déchets	FINESS
Réseau associatif	Associations culturelles, sportives, loisirs, vie sociale, environnementales	Relais et cibles pour la réduction des déchets	Intercommunalité

Tableau 2 : Tissu administratif et social du territoire

2.3 Diagnostic déchets

2.3.1 Organisation de la gestion des déchets

Sur le territoire, l'organisation de la gestion des déchets dépend des flux collectés.

	Collecte - Intercommunalité	Traitement - Syvadec
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	Collecte en porte à porte	Enfouissement ISDND Viggianello
Emballages	Collecte en porte à porte	Valorisation matière PAPREC Lansargues
Papiers	Collecte en porte à porte	Valorisation matière Papers Catalunya, Papresa, Industria Cellulosa Aragonesa, via PAPREC

	Collecte - Intercommunalité	Traitement - Syvadec
Verre	Collecte en porte à porte et en bornes aériennes	Valorisation matière Syvadec ZI Cantone Calvi
Cartons	Bornes aériennes	Valorisation matière Balagne hygiène ZI Cantone Calvi
Biodéchets	Compostage : 6 sites de compostage partagé 1 582 composteurs individuels Collecte en porte à porte	Valorisation matière Balagne hygiène ZI Cantone Calvi
Encombrants	Collecte en porte à porte	Valorisation matière et enfouissement
Textiles		Collecte en bornes textiles Réemploi et valorisation matière Multisite de traitement
Autres déchets RECYCLERIE		Recycleries du SYVADEC Valorisation matière et énergétique
Espace de gratuité	-	Réemploi et valorisation matière Multisite de traitement

	Collecte - Intercommunalité	Traitement - Syvadec
BATUTE		
Recyclerie mobile		Recycleries du SYVADEC Valorisation matière et énergétique Multisite de traitement

2.3.2 Production des Déchets Ménagers et assimilés

2.3.2.1 Tonnages globaux

Les tonnages globaux de la collectivité en 2010 et leur évolution sur les dernières années sont présentés dans le tableau suivant :

Flux/tonnage (t) par an	2010	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2010/2024 en %
Bio Dechets		670	613	867	1 182	1 315	1 421	-
Emballages	196	662	716	921	1 207	1 265	1 446	638%
Papier	198	242	201	197	193	173	130	-34%
Verre	649	1 313	1 081	1 322	1 501	1 460	1 426	120%
Biodechets compostés par l'habitant		136	149	159	174	190	193	-
OM	10600	5 619	4 799	4 948	4 372	4 108	3 900	-63%
Tout Venant		444	330	277	42	41	58	-
Textiles		43	47	55	52	52	53	-
ABJ - Machines et Appareils Motorisés Thermiques						0	2	-
ASL - Articles de Sport et de Loisirs						1	9	-
Bois		353	277	249	143 142 60		60	-
Carton CS		492	317	448	545	538	496	-
Carton Rec	117	58	71	58	60	44	42	-64%
DDS			19	16	14	14	15	-
DEEE	264	267	248	259	197	251	238	-10%
Huiles Minérales			5	2	1	1	2	-
Huiles Végétales			0	1	1	1		-
Métaux	362	297	299	306	206	237	232	-36%
Meuble		435	278	275	177 189 245		245	-
Meuble - Bois				135	161	176	303	-
Petits Objets de la Maison et du Jardin							2	-
PMCB - Placoplatre							15	-
Pneus		12	20	13	12	14	20	-
TV Valorisé		368	297	265	152	143	155	-
Végétaux	1270	826	497	340	211	204	333	-74%
Total DMA hors gravats et biodéchets compostés	13 656	12 101	10 115	10 954	10 429	10 369	10 603	-22%

Tableau 3 : Tonnages par flux et évolution de 2010 à 2024 - Source : ODEM CORSICA

Ainsi, en prenant en compte la population, l'évolution des ratios en kg/hab. est présentée ci-dessous.

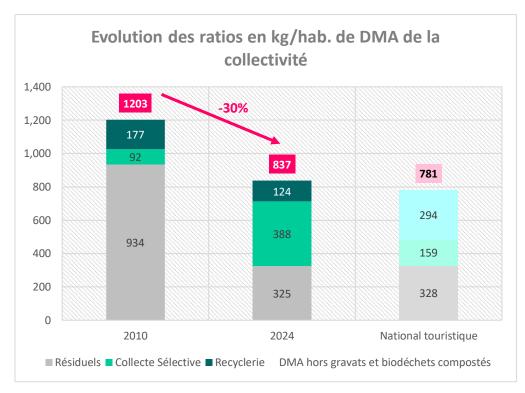


Illustration 3: Evolution des ratios de 2010 à 2024 - Source ODEM CORSICA

Depuis 2010, la production de Déchets Ménagers et Assimilés a diminué de 30% sur le territoire.

2.3.2.2 Composition des ordures ménagères résiduelles

La composition de la poubelle d'ordures ménagères se base sur les caractérisations réalisées en 2024 par le SYVADEC.

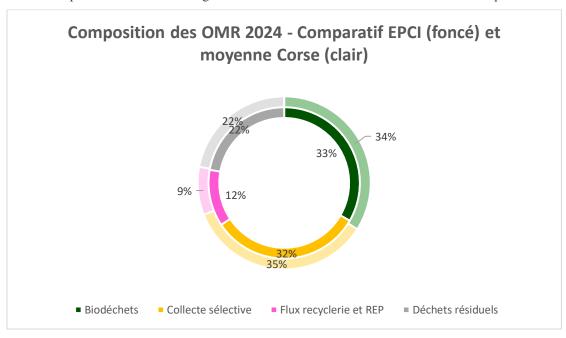


Illustration 4 : Résultats de caractérisation 2024 - Source : SYVADEC

Dans le cadre du PLPDMA, l'objectif est de réduire la quantité d'ordures ménagères résiduelles et en particulier, leur part valorisable.

2.3.2.3 Evaluation des gisements prioritaires

En tenant compte de la production de déchets en 2024 et des résultats des caractérisations OM et emballages, les flux réellement produits par les habitants de la Communauté de Communes de Calvi Balagne sont répartis dans les proportions suivantes par ordre d'importance :

Flux	Production 2024 (t) DMA hors gravats	Production (kg/hab.) 2024 DMA hors gravats	Part de la production de DMA (%)
Biodéchets	2 901	229	27%
Recyclerie	1 812	143	17%
OM	1 759	139	16%
Emballages	1 697	134	16%
Verre	1 239	98	11%
Papier	631	50	6%
Cartons	438	35	4%
Textiles	317	25	3%
Total	10 794	852*	100%

Tableau 4 : Production réelle de DMA par flux en 2024 intégrant les résultats des caractérisations - Source : SYVADEC

Les deux flux les plus importants produits sur le territoire sont les biodéchets et la recyclerie. Il est recommandé que les mesures adoptées portent en priorité sur ces flux.

2.3.3 Actions en faveur de la prévention des déchets déjà engagées sur le territoire

La Communauté de Communes Calvi Balagne a mis en place des actions concrètes en faveur de la prévention des déchets : nettoyage des plages, interventions en collège contre le gaspillage alimentaire, animations lors de la SERD, ou encore broyage itinérant.

Elle organise également des événements comme le festival Green Horizon, soutient 15 commerces éco-responsables, mène des opérations telles que "Ici commence la mer" et la collecte des sapins de Noël. Elle a lancé une étude sur la tarification incitative.

Ces initiatives sont portées par une équipe dédiée composée d'un responsable et de cinq ambassadeurs du tri. Celle-ci pourra assurer l'animation et le suivi du futur PLP.

^{*}Production de DMA intégrant les biodéchets compostés

2.4 Bilan du diagnostic du territoire, matrice Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces

Atouts

Socio-économique

- Une population avec enfants plus sensible à l'environnement (31%)
- Une population active importante (40% de la population dans la tranche 30-59 ans)
- Une population plutôt stable (ancienneté dans le logement de plus de 10 ans pour 47% des ménages)

Gestion des déchets

- Baisse de 30% du ratio de production des DMA et de 67% des OMR
- Hausse du captage des flux recyclables et un taux d'enfouissement faible

Actions et démarches engagées

- A l'échelle du SYVADEC, de nombreuses actions pour la prévention et la communication sont menées
- Un Programme Local de Prévention et de Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés du SYVADEC
- Une enquête interne via le baromètre « Les Corses et l'environnement » mettant en lumière les comportements des usagers vis-à-vis de questions environnementales, dont le tri et la réduction des déchets
- Des actions d'ores et déjà menées par l'intercommunalité

Acteurs et partenaires

- De la communication effectuée par la collectivité
- Des acteurs présents sur le territoire
- Une présence régulière du SYVADEC sur les réseaux sociaux permettant de toucher un public plus jeune, avec une communication variée

Faiblesses

Socio-économique

- Une population vieillissante majoritaire (29% de la population a plus de 60 ans)
- Quelques disparités au niveau de la typologie de population, de l'habitat et du revenu sur le territoire
- Beaucoup de résidences secondaires (56%), plus difficiles à intégrer à des actions de prévention pérenne

Gestion des déchets

· Plusieurs objectifs réglementaires non atteints

Moyens humains disponibles pour la prévention

 Peu de moyens humains disponibles pour la prévention (une embauche en cours pour la stratégie achat)

Actions et démarches engagées

• Des actions engagées, mais sans indicateurs de suivi spécifique

Acteurs et partenaires

 Réseau d'acteurs et partenaires œuvrant pour la prévention des déchets peu développé

Opportunités

Contexte général

- Une dynamique lancée via diverses études/plans réalisés récemment (étude TI, plan biodéchets, PLPVMA, ...)
- Le plan compostage est en cours de déploiement
- Une inflation importante et une baisse du pouvoir d'achat (préoccupation première de la population) qui favorise le réemploi et la déconsommation

Gestion des déchets

- Une règlementation nationale qui favorise la prévention (loi AGEC, décrets et arrêtés d'application à venir)
- Sur le flux OMR, 33% peuvent être détournés par du compostage
- Des débouchés pour les objets issus de réemploi et de la réparation

Menaces

Contexte général et socio-économique

Un territoire avec du touristique avec une population saisonnière qui doit faire l'objet d'une communication renforcée

Coûts de gestion des déchets

- Des coûts de la gestion des déchets en constante augmentation
- Peu d'implication des professionnels dans la gestion des déchets

3. Stratégie et plan d'action du PLPDMA

3.1 Stratégie et objectifs

L'état des lieux a permis d'évaluer les évolutions des différents déchets collectés par la collectivité depuis 2010 et d'identifier, les flux prioritaires et les axes stratégiques d'une politique volontariste de prévention des déchets collectés.

Cette politique s'inscrit pleinement dans le cadre réglementaire d'objectifs nationaux de baisse par rapport aux années de référence 2010.

Il s'agit donc maintenant de décliner quantitativement des objectifs réalistes pour le PLPDMA à horizon 2031, et de mettre en place des actions qui visent à les atteindre, voire à les dépasser grâce à une bonne compréhension et une adhésion des acteurs partenaires et du grand public.

Le graphique ci-dessous présente les quantités de DMA à réduire pour atteindre les objectifs réglementaires et les objectifs fixés par la collectivité.

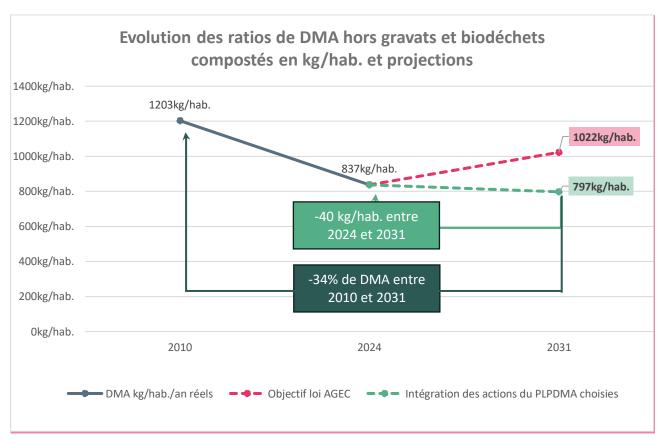


Illustration 5 : Objectifs de réduction des DMA et conformité réglementaire - Source : EODD

Dans le cadre de l'élaboration de son PLPDMA, la collectivité a identifié des axes et des actions stratégiques destinés à atteindre les objectifs fixés.

3.2 Axes et actions stratégiques

Les axes et actions suivants, retenus dans le cadre du PLPDMA 2026 – 2031 de la collectivité, permettent d'observer la déclinaison des objectifs chiffrés précédemment.

LES AXES ET ACTIONS DU PLPDMA

Axe 1 : Réduire les biodéchets	Objectif de réduction kg/hab. en 2031	Part de chaque action dans les objectifs de réduction
		75,2%
 Action 1.1 – Animation et suivi du compostage 	30 kg/hab.	10,0%
 Action 1.2 – Lutte contre le gaspillage alimentaire 	4,0 kg/hab.	2,3%
• Action 1.3 – Broyage itinérant	0,9 kg/hab.	
	-34,9 kg/hab.	87,5%
Axe 2 : Être éco-exemplaire		
 Action 2.1 – Eco-exemplarité du service public 	1,5kg/hab.	3,6 %
Action 2.2 – Eco-exemplarité des professionnels / Commerces écoresponsables	0,6 kg/hab	1,6 %
Action 2.3 – Programme pédagogique		
	0 kg/hab	0 %
	-2,1 kg/hab.	5,2%
Axe 3 : Utiliser des outils économiques comme levier de réduction des déchets		
• Action 3.1 – Sensibilisation / verbalisation des incivismes	0,4 kg/hab.	1,0 %
	-0,4kg/hab.	1,0%
Axe 4: Renforcer la communication et la sensibilisation		
 Action 4.1 – Intervention fêtes locales et communication 	2,5 kg/hab.	6,3%
• Action 4.2 – Nettoyage des plages	0,0 kg/hab.	0%
	- 2,5 kg/hab.	6,3%

Objectif total de réduction des DMA en kg/hab. : - 40 kg/hab. en 2031

3.3 La planification des actions de communication

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des actions de communication à mener sur les 6 prochaines années.

Années		202		2026		2027			2028					20	29		20		030			203	1
Tâches / trimestres	T1	T2	Т3	T4	T1	T2	Т3	T4	T1	T2	Т3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	Т3	T4	T1	T2	T3 T4
Réduire les biodéchets																							
Animation et suivi de compostage																							
Communication : 4 campagnes par an avec post et évènement presse																							
Lutte gaspillage alimentaire																							
Communication: 1 par an avec guide, post, recette anti-gaspi																							
Communication: 1 par an avec gourmet bag, eau du robinet																							
Broyage itinérant																							
Communication: sessions de broyage (post + affiche)																							
Etre ecoexemplaire																							
Ecoexemplarité des professionnels																							
Création de contenus de communication et diffusion (eau du robinet, démarches éco- responsables et témoignage professionnels)																							
Utiliser des outils économiques incitatifs																							
Sensibilisation / Verbalisation des incivismes																							
Envoi d'un courrier aux professionnels																							
Communication: 1 campagne par an réseaux																							
Renforcer la communication / sensibilisation																							
Intervention fêtes locales et communication																							
Communication: 1 campagne annuelle sur le PLPDMA																							
Nettoyage des plages																							
Communication : 4 posts par an																							

3.4 Moyens humains à mobiliser pour atteindre les objectifs

Les moyens humains nécessaires à mobiliser dans le cadre du PLPDMA fixé pour atteindre les objectifs, déclinés par an, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

A noter qu'il s'agit de moyens internes de la collectivité.

Axes	Axes Actions		Actions ETP 2026 ET		ETP 2027	ETP 2028	ETP 2029	ETP 2030	ETP 2031	Moyens humains 2026-2031
	Animation et suivi de compostage	0,18	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,9		
Réduire les biodéchets	Lutte contre le gaspillage alimentaire	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,5		
	Broyage itinérant	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,6		
	Eco-exemplarité du service public	0,23	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03	0,4		
Être Eco exemplaire	Eco-exemplarité des professionnels	0,35	0,33	0,33	0,33	0,33	0,33	2		
	Programme EcoScola	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	3		
Utiliser des outils économiques incitatifs	Sensibilisation / verbalisation des incivismes	0	0	0	0	0	0	0		
Renforcer la communication et	Intervention fêtes locales et communication	0,08	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,4		
la sensibilisation	Nettoyage des plages	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16	0,9		
То	1,7	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	8,7			

Tableau 5 : Bilan des ETP à mobiliser pour le PLPDMA par an

3.5 Investissements nécessaires à l'atteinte des objectifs du PLPDMA

Les investissements nécessaires à mobiliser dans le cadre du PLPDMA fixé pour atteindre les objectifs, déclinés par action, sont présentés dans le tableau ci-après.

Axes	Actions	Investissements 2026 − 2031 €HT			
	Animation et suivi de compostage	4 000 €HT			
Réduire les biodéchets	Lutte contre le gaspillage alimentaire	4 700 €HT			
	Broyage itinérant	112 €НТ			
	Eco-exemplarité du service public	1 125 €НТ			
Être Eco exemplaire	Eco-exemplarité des professionnels	439 €HT			
	Programme EcoScola	-			
Utiliser des outils économiques incitatifs	Sensibilisation / verbalisation des incivismes	-			
Renforcer la communication et la sensibilisation	Intervention fêtes locales et communication	-			
Remorcer la communication et la sensibilisation	Nettoyage des plages	2 760 €HT			
Tot	Total				

Tableau 6 : Bilan des investissements à mobiliser dans le cadre du PLPDMA

3.6 Les fiches action

Pour chaque action, une fiche action détaillée a été réalisée. Elles permettent de décrire avec précision les actions à réaliser, les moyens à mobiliser et les résultats attendus.

Axe 1

Réduire les biodéchets

FICHE ACTION 1

Action 1.1: Animation et suivi du compostage



Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux et objectifs

- Détourner les biodéchets des OMR et les valoriser sous forme de compost
- Réduire les impacts environnementaux liés à la collecte et au traitement
- Créer une dynamique de territoire, inciter et former les usagers au compostage

Publics ciblés

Particuliers

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Biodéchets, OMR et déchets verts

	Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation					
	Composteurs partagés								
Plan d'action	Suivi via application du SYVADEC des sites de compostage partagé	2026-2031	 100% des suivis saisis sur application par an 51 rapports par site par an 	 Nombre de rapports annuels par site de compostage partagé 					
	 Réunions d'animation sur site de compostage partagé 	2026 - 2031	• 1 réunion par mois par an	Nbre de réunions par an et nbre de personnes présentes aux réunions					

	Composteurs individuels				
•	Distribution de composteurs individuels	2026	• 30 composteurs à distribuer	•	Nbre de composteurs distribués
•	Questionnaire en ligne et appels téléphoniques pour vérifier l'utilisation des composteurs individuels	2026 - 2031	50 réponses par enquête réalisée tous les ans au quatrième trimestre	•	Nombre de répondants Taux d'utilisation des composteurs
Com	posteurs individuels et partagés : animation du p	lan compostage			
	Animations : Stands sur des fêtes locales	2026 - 2031	2 animations par an (fête locale et collège pour la SERD)	•	Nbre de manifestations et nbre de personnes ayant reçu un guide
	Communication : relations presse, post sur les réseaux sociaux, FAQ actualisée sur le compostage sur le site internet	2026 - 2031	 1 événement presse par an 4 posts sur les réseaux par an 1 FAQ actualisée par an 1 vidéo tutoriel 1 guide (actualisation SYVADEC) 	•	Nbre de publications, nbre de vues, nbre de téléchargements, nbre de guides distribués

	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements	Pilotage
Moyens	Communes SYVADEC Collège	0,1 ETP	 Guides : 2 500 €HT Vidéo : 1500 €HT 	Intercommunalité

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	-30 kg/hab.
--------------------	---------------------	-------------

FICHE ACTION 2

Action 1.2: Lutte contre le gaspillage alimentaire



Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux et objectifs

- Réduire les quantités de produits alimentaires jetés.
- Sensibiliser tous les publics aux enjeux et encourager les bons réflexes de consommation
- Accompagner les professionnels de la restauration et les collectivités dans la mise en place de solutions concrètes de réduction du
- Respecter la réglementation et contribuer aux objectifs nationaux et européens de réduction de 50 % du gaspillage alimentaire d'ici 2030.

Publics ciblés

Particuliers, restauration commerciale, commerces

Flux de déchets principalement ciblés

OMR, déchets alimentaires

	Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation					
	Particuliers								
	 Campagne de communication réseau sociaux (thème gourmet bag, recette antigaspi, too good, to go) 	2026-2031	 1 communication par trimestre 1 communication BOM par an 	Nombre de posts et nombre de vues					
Plan d'action	Réunions d'animation	2026 - 2031	• 2 réunions par an	Nbre de réunions par an et nbre de personnes présentes aux réunions					
	 Valoriser les bonnes pratiques culinaires : publication d'une recette antigaspi réalisée par le service du tri Diffusion sur les réseaux sociaux et le site intercommunal 	2026 - 2031	1 vidéo par trimestre1 fiche digitale par trimestre	Nbre de vues					
	Producteurs non ménagers								

 Mobiliser les professionnels : Elaboration et signature d'une charte anti-gaspi Réunions de présentation 	2028 - 2031	 100 professionnels signataires 2 réunions par an 	 Nbre de pro signataires Nbre d'accompagnements réalisés
 Déployer le dispositif « gourmet bag » : Création d'un macaron officiel apposé sur les restaurants Proposition de gourmet bag pour les restaurants Campagne réseaux Inciter à l'utilisation de too good to go 	2028 - 2031	 100 macarons apposés 1 campagne par an 	 Nbre de macarons collés Nbre de vues des campagnes

	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements	Pilotage
Moyens	SYVADEC, Office du tourisme, Restauration collective scolaire ULIH/CCI/ Fédération de professionnels	0,1 ETP	 Communication BOM : 4 500 €HT Macarons : 200€HT 	Intercommunalité

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	-4 kg/hab.
--------------------	---------------------	------------

FICHE ACTION 3

Action 1.3 : Broyage itinérant



Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux et objectifs

njeux

- Réduire les déchets verts apportés en déchèterie et encourager le retour au sol (paillage, compostage)
- Augmenter le service rendu à l'usager et disposer de matière sèche pour les composteurs collectifs
- Réduire les écobuages illégaux de végétaux et les émissions de CO₂ associées

Publics ciblés

Particuliers

)échets

Flux de déchets principalement ciblés

Végétaux

	Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation					
	Définir le calendrier de broyage, les lieux et les modalités de prise de rendez-vous	2026 - 2031	• 1 calendrier par an	Nbre de créneaux de broyage proposés					
Plan d'action	 Communiquer les sessions de broyage auprès des usagers 	2026 - 2031	 l post réseau par session de broyage l affiche par commune concernée, par session et une annonce gazette communale l site d'inscription 	Nbre d'inscrits					
	 Organisation des sessions de broyage 	2026 - 2031	• 2 sessions par an	 Nbre de sessions Nbre d'heures de broyage Nbre de participants Nbre de m³ de végétaux broyés 					

Utilisation du broyat non récupéré
 2026-2031
 non récupéré
 m³ de broyat réutilisé réutilisé

	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements	Pilotage
Moyens	Communes, SYVADEC	0,1 ETP	• Affiches : 112 €HT	Intercommunalité

Résultats attendus DMA réduits en 2031 -0,9 kg/hab.

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des tâches à mener pour l'axe 1 sur les 6 prochaines années.

Années		2026		2026 2027			2028				2029				2030				2031					
Tâches / trimestres	T1	T2	Т3	T4	T1	T2	Т3	T4	T1	T2	Т3	T4	T1	T2	Т3	T4	Т1	T2	Т3	T4	T1	T2	Т3	T4
Réduire les biodéchets																								
Animation et suivi de compostage																								
Suivi via application du SYVADEC des sites de compostage partagé																								
Réunion d'animation site de compostage partagé : 1/mois																								
Distribution de composteurs individuels																								
Questionnaire en ligne et appels téléphoniques																								
Animation de stands sur foires locales : 2/an																								
Communication : 4 campagnes par an avec post et évènement presse																								
Lutte gaspillage alimentaire																								
2 réunions par an																								
Charte anti-gaspi pour les pros																								
Création d'un macaron gourmet bag et diffusion																								
Communication: 1 par trimestre avec guide, post, recette anti-gaspi																								
Communication: 1 par an avec gourmet bag, eau du robinet																								
Broyage itinérant																								
Calendrier de broyage, lieux, modalités																								
Organisation des sessions de broyage																								
Communication : sessions de broyage (post + affiche)																								

Axe 2

Être éco-exemplaire

AXE 2 – Être éco-exemplaire

FICHE ACTION 4

Action 2.1 : Eco exemplarité du service public



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux et objectifs

Enjeux

- Réduire les déchets et adopter des pratiques sobres dans les administrations (papier, plastique, énergie, eau).
- Donner l'exemple aux usagers en appliquant les mêmes règles
- Mobiliser et former les agents afin qu'ils deviennent acteurs et ambassadeurs de la démarche.

Publics ciblés

Intercommunalité et communes adhérentes

échets

Flux de déchets principalement ciblés

OMR, collecte sélective, recyclerie (DEEE, meubles)

	Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
Plan d'action	Adapter et partager un guide des bonnes pratiques aux sites et communes.	2026	• 1 guide pratique diffusé	• nombre de guides distribués,
	 Réduire les déchets du quotidien au sein des administrations Suppression de la vaisselle jetable et des bouteilles plastiques. Mise à disposition de vaisselle réutilisable pour les réunions et de contenants réemployables pour repas à emporter. Compostage du marc de café et des déchets alimentaires sur chaque site. 	2026 puis suivi	 100% des sites équipés de solutions réemployables et composteurs. -15% de ramettes de papier 	 Nombre de gourdes distribuées, Arrêt des achats de vaisselle jetable Arrêt des achats de bouteilles en plastique

	_			
AXE 2 –	Thu a	áce ev	O 100 10	O I II O
- A X H 7		P(*()=P)	(= 	re i i de e i
		CCO CA		iuii c

Réduction des impressions.			•	Nombre de composteurs installés Nbre de ramettes achetées
 Optimiser la consommation de ressources et les achats : Utilisation de papier recyclé, paramétrage éco des imprimantes, mise en place de bacs à brouillon. 	2026 et suivi	• 100% des imprimantes paramétrées	•	0 ramette de papier non recyclé
 Former, équiper et sensibiliser les agents de l'intercommunalité et des communes Organisation de sessions de formation sur la prévention et le tri. Intégration des écogestes dans les pratiques professionnelles. Suivi par questionnaires en fin de formation. 	2026-2031	• 2 sessions de formation par an, implication progressive de l'ensemble des agents.	•	Nombre d'agents formés, résultats des questionnaires en fin de session.

Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements	Pilotage
Communes SYVADEC	0,06 ETP	 Gourdes (150): 750€HT Ecocup (250): 375 €HT 	Intercommunalité

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	-1,5 kg/hab.

AXE 2 – Être éco-exemplaire

FICHE ACTION 5

Action 2.2 : Eco exemplarité des professionnels

- Commerces Ecoresponsables



Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux et objectifs

- Réduire les déchets et adopter des pratiques sobres chez les professionnels (papier, plastique, énergie, eau).
- Donner l'exemple aux consommateurs en appliquant les mêmes règles

Publics ciblés

Commerces

échets

Enjeux

Flux de déchets principalement ciblés

OMR, collecte sélective, recyclerie (DEEE, meubles)

	Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
Plan d'action	 Accompagner les professionnels Création d'une charte ou d'un label dédié aux professionnels éco-responsables Réalisation d'audits ciblés au sein des entreprises Distribution de kit de bonnes pratiques (guide, affiches, gourmet bag, vaisselles réemployables) Visite annuelle des sites audités 	2026 - 2031	 30 entreprises auditées en 2031, 30 kit distribués 100% des sites audités visités annuellement 	 Nbre d'entreprises labellisées Nbre de sites audités, Nbre de kit distribués, Nbre de visites effectuées

AXE 2 – Être éco-exemplaire

- Valoriser les démarches éco-responsables
- Création de contenus de communication (posts, vidéos, kit numérique) et diffusion via réseaux sociaux, site internet, presse locale, office du tourisme)
- Mise en avant des professionnels engagés (témoignages, portraits, relais dans les événements)
- O Sensibilisation sur l'utilisation de l'eau du robinet

2026 puis suivi

- 4 posts par an
- 1 création de contenu par an
- 2 témoignages par an diffusés
- Nbre de post
- Nbre de vues et nbre de like
- Nbre de témoignage
- Nbre de contenus

Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements sur 6 ans	Pilotage
Commerces éco responsables SYVADEC	0,3 ETP	 Kits (30) – 390€ Macaron (30) – 49€ 	Intercommunalité

Résultats attendus

DMA réduits en 2031

0,6 kg/hab.

AXE 2 – Être éco-exemplaire

FICHE ACTION 6

Action 2.3: Programme pédagogique



riormanc

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

njeux

Enjeux et objectifs

• Sensibilisation des jeunes générations à la prévention, au tri et à la réduction des déchets

Publics ciblés

 $El\`eves, \'etudiants, personnel\ p\'edagogique\ et\ p\'eriscolaire,\ cantines\ scolaires$

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

OMR, collecte sélective, recyclerie

	Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
Plan d'action	Sensibiliser durablement les écoles pour que le tri soit mis en place efficacement Mobilisation des écoles : envoi d'un formulaire d'inscription aux écoles et phoning (avril à juin pour une mise en place du dispositif au démarrage de l'année scolaire suivante) Organisation d'une réunion de présentation du programme Mise en place d'un comité de suivi du programme EcoScola Formation initiale de l'équipe pédagogique avec remise d'outils et recensement des besoins Formation des élèves au tri et à la prévention avec remise d'outils pédagogiques Organisation d'actions de prévention sur chaque établissement (type gouter anti-gaspi, troc) en présence des élèves et des familles Labellisation des écoles avec la remise d'une plaque EcoScola et valorisation des résultats	2026-2031	 100% des écoles accompagnées 1 action de prévention par an par école 4 réunions par an par école du comité de suivi 	 Nombre d'écoles engagées Nombre d'écoles labellisées Nombre d'actions mises en place Nombre de personnels et d'élèves formés, résultats des questionnaires en fin de session

AXE 2 – Être éco-exemplaire

 Réduire la production totale de déchets: Réalisation de 2 diagnostics déchets par école : 1 er diagnostic avec une caractérisation des poubelles et 2 ème diagnostic en fin d'année avec une évaluation de l'évolution des pratiques, des tonnages et une caractérisation des déchets Suivi de l'évolution de la production de déchets Mise en place d'un plan d'actions avec l'implication de l'intercommunalité et des communes Mise en place du tri des emballages et des papiers dans chaque école avec la fabrication de collecteur de tri 	2026 -2031	 2 diagnostics par école -10% d'OM par école 1 collecteur de tri 	 Nombre de diagnostics réalisés Nombre de nouvelles pratiques mises en œuvre Evolution des quantités de déchets par flux
Suivi quantitatif des écoles, formation des cuisiniers et du personnel de cantine, compostage		• 2 établissements suivis par an	 Production de déchets

S.	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements sur 6 ans	Pilotage
Moyens	Etablissements scolaires, inspection d'académie, associations,, Communes	0,5 ETP	 Outils pédagogiques Outils de formation Outils de communication Outils de suivi Affiches 	SYVADEC et intercommunalités

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	Maintien de la baisse engagée.

AXE 2 – Être éco-exemplaire

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des tâches à mener pour l'axe 2 sur les 6 prochaines années.

Années		20)26			20	27			20	28			20	29			20	30			20	31	
Tâches / trimestres	T1	T2	Т3	T4	T1	T2	Т3	T4	T1	T2	Т3	T4	T1	T2	Т3	T4	T1	T2	Т3	T4	T1	T2	Т3	T4
Etre ecoexemplaire																								
Ecoexemplarité service public																								
Réalisation d'un guide des bonnes pratiques																								
Sessions de formation des agents : 2/an																								
Ecoexemplarité des professionnels																								
Distribution de kits de bonnes pratiques																								
Réalisation d'audits ciblés au sein des entreprises et visites annuelles																								
Création de contenus de communication et diffusion (eau du robinet, démarches éco-responsables et témoignage professionnels)																								
Programme pédagogique																								
Organisation de formations pour les élèves sur le tri et la prévention																								
Organisation d'actions de prévention sur chaque établissement																								
Organisation de visites de sites (3)																								
Réalisation de diagnostics déchets au sein des établissements																								
Mise en place de dispositifs de tri et de prévention et suivi																								

Axe 3

Utiliser des outils économiques comme levier de réduction des déchets

AXE 3 – Utiliser des outils économiques comme levier de réduction des déchets

FICHE ACTION 7

Action 3.1: Sensibilisation et verbalisation des incivismes



Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux et objectifs

- Garantir la propreté des espaces publics
- Réduire les dépôts contraires au règlement de collecte et favoriser leur valorisation en dehors du service public de gestion des déchets
- Améliorer l'image du territoire

Publics ciblés

Tout public

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Résiduels, recyclerie

	Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
Plan d'action	 Révision du règlement de collecte (règle de dépôt, obligation du tri, volume, amende et facturation) 	2026	 Formalisation des règles dans un règlement de collecte approuvé 	• Mise à jour réalisée
A	 Campagne de communication pour rappeler les règles de dépôt (amende, obligation de tri, facturation du nettoyage, déchèterie, déchets des artisans) 	2026 - 2031	• 1 campagne par an	 Nbre d'actions de communication Nbre de posts et nbre de vues

AXE 3 – Utiliser des outils économiques comme levier de réduction des déchets

Envoi d'un courrier aux professionnels du territoire leur rappelant leurs obligations	2026	100% de courriers envoyés aux professionnels Nbre de courriers envoyés
• Formation des élus	2026	• 100% des élus de • Nbre d'élus formés CCCB formés
 Organisation de patrouilles régulières avec ambassadeur du tri 	2026	10% de patrouilles avec ambassadeur Nbre de patrouilles par an

S	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements	Pilotage
Moyens	Communes SYVADEC Modules AMORCE brigade verte	0 ETP	• Pas de moyens	Intercommunalité

Résultats attendus

DMA réduits en 2031

-0,4 kg/hab.

AXE 3 – Utiliser des outils économiques comme levier de réduction des déchets

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des tâches à mener pour l'axe 3 sur les 6 prochaines années.

Années		20	26			20	27			20	28			20	29			20	30			20	31	
Tâches / trimestres	T1	T2	Т3	T4																				
Utiliser des outils économiques incitatifs																								
Sensibilisation / Verbalisation des incivismes																								
Envoi d'un courrier aux professionnels																								
Révision du règlement de collecte																								
Formation des élus																								
Communication: 1 campagne par an réseaux																								

Axe 4

Renforcer la communication et la sensibilisation

FICHE ACTION 8

Action 4.1: Intervention fêtes locales et communication



Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux et objectifs

Enjeux

- Donner de la visibilité aux actions de prévention.
- Informer et sensibiliser les différents publics de manière claire et pédagogique.
- Créer de la cohérence et de la répétition des messages pour ancrer les écogestes.
- Mobiliser les acteurs du territoire autour d'événements fédérateurs.

Publics ciblés

Tout public

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Résiduels, collecte sélective, recyclerie

		Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
	Commun	nication			
Plan d'action	•	Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication annuel	2026 - 2031	• 1 plan de communication annuel validé	Niveau de réalisation du plan de communication fixé
		Evénement zéro déchet			

Participation à des évènements locaux et nationaux (foires, fêtes, SERD, SDD)	2026 - 2031	• 2 évènements par an.	Nbre de stands
Recensement et accompagnement d'événement 0 déchets (plages/écoles)		• 5 évènements par an	 Nombre d'évènements Nombre de participants

s	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements	Pilotage
Moyens	Communes SYVADEC	0,06 ETP	Moyens internes	Intercommunalité

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	-2,5 kg/hab.
--------------------	---------------------	--------------

FICHE ACTION 9

Action 4.2: Nettoyage des plages



Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux et objectifs

- Préservation de la qualité des plages et des milieux marins, essentielle pour l'environnement et l'économie touristique.
- Réduction des déchets plastiques et flottants avant qu'ils n'atteignent la mer.
- Sensibilisation du public à l'impact des déchets sur les écosystèmes côtiers et marins.
- Valorisation des bonnes pratiques environnementales auprès des habitants, des plaisanciers, des pêcheurs et des touristes.

Publics ciblés

Tout public

échets

Flux de déchets principalement ciblés

OMR, Emballages

	Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation				
Plan d'action	 Installation de plaques « ici commence la mer » 	2026	• 21 plaques installées	 Nombre de plaques installées 				
	 Organisation de journées de nettoyage sur les plages prioritaires 	2026-2031	• 4 journées par an	 Nombre de participants et nombre d'opérations Tonnages collectés 				

Campagne de communication sur les réseaux	2026-2031	Nombre de vues et 4 posts par an de likes	t
Animation auprès des écoles et centres de loisir	2026-2031	 2 animations par an Nombre d'élèves sensibilisés 	

ens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements	Pilotage
Moyens	Associations Ecoles Centres de loisirs	0,2 ETP	 Kit de ramassage : 1710 €HT Plaques : 1050 €HT 	Intercommunalité

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	Maintien de la baisse engagée.

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des tâches à mener pour l'axe 4 sur les 6 prochaines années.

Années	2026		2027				2028			2029				2030				2031						
Tâches / trimestres	Т1	T2	Т3	T4	Т1	T2	Т3	Т4	Т1	T2	Т3	Т4	Т1	T2	Т3	T4	T1	Т2	Т3	T4	T1	T2	T3	T4
Renforcer la communication / sensibilisation																								
Intervention fêtes locales et communication																								
Elaboration d'un plan de communication																								
Participation à des évènements - 2/an																								
Mise en place du défi famille 0 déchets et suivi																								
Recensement et accompagnement d'événement 0 déchets (4)																								
Communication : 1 campagne annuelle sur le PLPDMA																								
Intervention fêtes locales et communication																								
Installation plaques																								
Organisation de journées de nettoyage sur les plages prioritaires																								
Animation auprès des écoles et centres de loisir																								
Communication : 4 posts par an																								

LISTE DES ACRONYMES

ORDRE ALPHABETIQUE	ACRONYME	SIGNIFICATION
	AFOM	Atouts Faiblesses Opportunités Menaces
A	ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
	CHR	Cafés, Hôtels, Restaurants
С	CC Calvi Balagne	Communauté de Communes du Calvi Balagne
	DAE	Déchets d'Activités Économiques
	DASRI	Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
D	DDM	Déchets Dangereux des Ménages
D	DEA	Déchets d'Éléments d'Ameublement
	DEEE	Déchets d'Équipement Électrique et Électronique
	DMA	Déchets Ménagers et Assimilés
	ECT	Extension des Consignes de Tri
E	EMB	Emballages Ménagers
E	EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
	ETP	Équivalent temps-plein
I	INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
1	ISDND	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
J	JMR	Journaux Magazines Revues
L	LTECV	Loi Transition Energétique pour la Croissance Verte
L	LAGEC	Loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire
	OE	Encombrants, appelés aussi mobilier et équipement d'ameublement
0	OMA	Ordures Ménagères Assimilées
	OMR	Ordures Ménagères Résiduelles
	PAP	Porte-à-Porte
	PAT	Plan d'Alimentation Territoriale
P	PAV	Point d'Apport Volontaire
	PR	Point de Regroupement
	PCAET	Plan Climat Air Energie territorial

LISTE DES ACRONYMES

ORDRE ALPHABETIQUE	ACRONYME	SIGNIFICATION
	PLPDMA	Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
	PLPVDMA	Programme Local de Prévention et de Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés
	REP	Responsabilité Elargie du Producteur
	REX	Retour d'Expérience
R	RPQS	Rapport sur le Prix et la Qualité du Service
	RS	Redevance Spéciale
	RSHV	Déchets Recyclables Secs Hors Verres (emballages, papiers graphiques)
g	SPGD	Service Public de Gestion des Déchets
S	SYVADEC	Syndicat de Valorisation des Déchets de la Corse
Т	TI	Tarification Incitative (taxe ou redevance)